



SEANCE du 23 novembre 2021.

DELIBERATION 2021-40

Bi mila hogaita bat urtean azaroaren 23 an, arratseko zazpi herri hortako kontseilua, behar bezala deitua, legeak agintzen duen kopuruan bildu da, bere bilkuren usaiko tokian, Xavier LACOSTE Jaunaren lehendakaritzapean, Auzapeza.

L'an deux mille vingt et un, le 23 novembre, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur LACOSTE Xavier, Maire.

Horziren/Présents : Xavier LACOSTE, Xalbat GOYTY, Antton DUHALDE, Pierre DURANGA, Laurence MENDIBOURE, Pantxika MUSCARDITZ, Mathieu LAUGIER Anne-Marie IDIEDER, Lydie ETCHEGARAY, Gaby ETCHEBEHERE, Bernadette ETCHEVERRY, Jean-Michel JAUREGUY, William SISSOKHO.

Ez ziren hor / Absents : Betti ERROTEBEHERE, Yves GENIN.

Procuracion : Betti ERROTABEHÈRE (donne procuracion à Antton DUHALDE).

Biltzarraren idazkaria / Secrétaire de séance : Laurence MENDIBOURE

Nomenclature : 7.3

Objet : Autorisation de signature-Contrat d'emprunt- Travaux de réhabilitation de trois appartements à l'ancienne école.

Dans le cadre de l'opération de réhabilitation des trois appartements à l'ancienne école, M. le Maire propose aux conseillers de contracter un emprunt 250 000 euros afin de financer une partie des travaux.

M. le Maire explique que deux banques ont été sollicitées : le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne. Après analyse des offres, M. le Maire propose de retenir la proposition d'emprunt du crédit agricole.

Proposition : Moyen et long terme à taux fixe.

- Montant de l'emprunt : 250 000 euros.
- Durée : 10 ans.
- Taux proportionnel : 0.47%.
- Frais de dossier : 400 euros.
- Périodicité échéance : annuelle.

Après lecture et analyse de l'offre, le Conseil Municipal, où l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité

AUTORISE M. le Maire à contracter auprès du Crédit Agricole un emprunt d'un montant de 250 000 euros sur une durée de 10 ans dans le cadre de l'opération d'investissement « réhabilitation de trois appartements à l'ancienne école ».

TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité.

Suprefeturan errezebitia Reçu en Sous- Préfecture	Herriko Etxean argitaratua Affiché en Mairie

Le Maire/Auzapeza
Xavier LACOSTE

Deial/Convocation : 19-11-2021 Kontseiluak/ Conseillers en exercice 15 Hor zirenak / Présents : 13 Alde direnak / Votes pour : 14 Kontra direnak / Votes contre : 0 Abstentzioa / Abstentions : 0
--

